



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **15 juin 2009**

Délibération n° 2009-0782

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Saint Germain au Mont d'Or

objet : Aménagement du parking aux abords de la gare le long de la RD 51 (tranche 2) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

**Rapporteur** : Monsieur Gléréan

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 5 JUIN 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 16 JUIN 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mme Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gléréan, Goux, Grivel, Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Mme Palleja, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à M. Desseigne), Mmes Elmalan (pouvoir à M. Jacquet), Guillemot (pouvoir à M. Longueval), Besson (pouvoir à M. Touleron), M. Barge (pouvoir à M. Assi), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Sécheresse), MM. Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mmes Baume (pouvoir à M. Coste), Bocquet (pouvoir à M. Forissier), MM. Chabert, Chabrier (pouvoir à M. Kabalo), Mme Dagorne (pouvoir à M. Gignoux), MM. Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Gillet (pouvoir à M. Vincent), Guimet (pouvoir à M. Léonard), Justet (pouvoir à M. Goux), Mmes Pesson (pouvoir à M. Kimelfeld), Pierron (pouvoir à M. Lévêque), M. Turcas (pouvoir à M. Buffet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Corazzol), M. Vurpas (pouvoir à M. Uhlrich), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : Mmes Peytavin, Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Ferraro, Galliano, Genin, Giordano, Mme Hamdiken-Ledesert, M. Louis, Mme Perrin-Gilbert, MM. Pillonel, Réale, Serres.

**Séance publique du 15 juin 2009****Délibération n° 2009-0782**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Saint Germain au Mont d'Or

objet : **Aménagement du parking aux abords de la gare le long de la RD 51 (tranche 2) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 27 mai 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

*L'opération d'aménagement des gares du Val de Saône*

Dans le cadre de l'accroissement de l'usage des transports en commun inscrit au plan des déplacements urbains (PDU) de l'agglomération lyonnaise, la Communauté urbaine a établi un projet d'amélioration de l'accès des quatre gares du Val de Saône : Saint Germain au Mont d'Or, Albigny sur Saône (Villevert-Neuville), Couzon au Mont d'Or et Collonges au Mont d'Or. Cette opération d'aménagement des abords des gares du Val de Saône a été réalisée dans sa grande partie durant le précédent mandat avec un cofinancement par la région Rhône-Alpes au titre des contrats d'aménagement de gare.

*Le succès de la gare de Saint Germain au Mont d'Or*

La gare de Saint Germain au Mont d'Or connaît une forte augmentation du nombre de passagers TER à destination de Lyon. En nombre de montées-descentes, il s'agit de la quatrième gare la plus fréquentée de l'agglomération après Part-Dieu, Perrache et Saint-Paul. Saint Germain au Mont d'Or est à la jonction de deux lignes ferroviaires (axe Mâcon-Lyon-Vienne et axe Roanne-L'Arbresle-Lyon), offrant un accès direct à Part-Dieu ou Perrache en quinze minutes. Elle draine beaucoup de voyageurs en provenance de l'Ain (secteur Trévoux). La Commune subit une demande quotidienne d'environ 250 places dépassant les quelques 130 places réaménagées par la Communauté urbaine.

Dans ce contexte, monsieur le maire de Saint Germain au Mont d'Or a demandé à la Communauté urbaine de relancer les négociations avec la SNCF et Réseau ferré de France (RFF) pour, d'une part, l'aménagement en parking de la partie nord de la gare communément appelée quai militaire qui fera l'objet d'études et d'une programmation ultérieure en tranche 3 et, d'autre part, la création d'un parking sur une partie des terrains anciennement SNCF cadastrés AD 131 et situés en bordure de la RD 51 (avenue Louis Armand) en tranche 2, objet du présent dossier.

Cette opération a été retenue dans le cadre de la programmation pluriannuelle d'investissements 2008-2014.

*Le projet de nouveau parking*

Sur un tènement d'environ 2 000 mètres carrés, l'aménagement proposé offrira une capacité de 64 places de stationnement dont 1 pour personne à mobilité réduite (PMR). Son volet paysager marquera une entrée de village qualitative et apaisante offrant aux piétons un cheminement de qualité et sécurisé. La mise en place d'une clôture en limite de propriété SNCF est imposée afin d'éviter toute traversée dangereuse des voies ferrées.

Un accès piétons direct à la gare est proposé par la création d'un escalier dès la sortie du passage sous la voie ferrée. Cet aménagement rendra le parking le long de la RD 51 plus attractif, en raccourcissant de manière sensible l'itinéraire piéton entre le parking et les quais de la gare.

*Calendrier prévisionnel, montage opérationnel et estimation financière*

Les acquisitions foncières ont pu être réalisées à la fin de l'année 2008 pour un montant de 3 000 €.

Il est proposé de traiter ces aménagements sur les marchés de travaux annuels de la voirie, entre juin et août 2009, afin de garantir la meilleure coordination avec les travaux du giratoire programmés par le département du Rhône pour septembre.

Les études de maîtrise d'œuvre ont été réalisées en régie par la direction de la voirie.

Les travaux d'éclairage public seront assurés par le Sigerly, sous maîtrise d'ouvrage communale.

Le coût total de ces aménagements (parking le long de la RD 51 et escalier) est estimé à 380 000 € TTC. Si le reliquat de 200 000 € disponible sur le budget de la tranche 1, est déduit, le montant de l'autorisation de programme complémentaire proposée est de 180 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** le programme d'aménagement d'un parking-relais le long de la RD 51 et la création d'un escalier d'accès direct à la gare de Saint Germain au Mont d'Or, pour un montant global prévisionnel de 380 000 € TTC.

**2° - Décide** l'individualisation de l'autorisation de programme globale C-1 : développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement, sur l'opération n° 781 - Saint Germain au Mont d'or : aménagement des abords de la gare, pour un montant complémentaire de 180 000 € en dépenses, à prévoir en crédits de paiement sur 2009.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 18 juin 2009.**